Place Maréchal Leclerc
14310 VILLERS-BOCAGE
Tél 02 31 77 02 18
mairie@villersbocage14.fr

PERMISSION DE VOIRIE
N°2026-165

Madame CACHARD Roselyne
7 rue René Huet
14310 VILLERS BOCAGE

Objet : Permission de voirie

Le Maire de VILLERS-BOCAGE,

Vu la demande en date du 03 novembre 2026 par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé demande l'autorisation de poser un échafaudage sur le trottoir au 7 rue René Huet afin de permettre les travaux d'isolation thermique extérieure, à partir du 10 novembre 2026 jusqu'au 19 décembre 2026 inclus pour une durée de 40 jours.
Vu l'article L 112-1 et suivant du code de la voirie routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public devant le 7 rue René Huet afin de pouvoir effectuer des travaux d'isolation thermique.

ARTICLE 2 : SIGNALISATION

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.
La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date de la présente autorisation.

ARTICLE 3 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le stationnement ne devra pas gêner la circulation et l'échafaudage ne devra pas empêcher les piétons de pouvoir emprunter le trottoir en toute sécurité.

ARTICLE 4 : DELAI D'EXECUTION

La présente autorisation n'est valable que du 10 novembre 2026 au 19 décembre 2026 inclus.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et règlement en vigueur.

Fait à Villers-Bocage, le 03 novembre 2026.

Le Maire,

Stéphanie LEBERRURIER